

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 24_166

**OBJET : DURÉES D'AMORTISSEMENT
DU BUDGET GÉNÉRAL À COMPTER
DU 1^{ER} JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf novembre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

Date de la convocation : Mercredi 13 novembre 2024

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 10 Votants : 36</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 36 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, (Les Échelles) ; Marie-José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre-d'Entremont 73) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genebroz) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz)</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Jean-Claude SARTER ; Williams DUFOUR à Marc GAUTIER ; Murielle GIRAUD à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA ; Martine MACHON à Suzy REY ; Olivier LEMPEREUR à Marie-Aude GONON ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO ; Jean-Paul SIRAND-PUGNET à Céline BOURSIER ; Christiane BROTO-SIMON à Christine SOURIS.</p>
--	---

CONSIDÉRANT la délibération 2023- 111 du 13/06/2023 par laquelle le conseil communautaire a décidé d'appliquer la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024.

CONSIDÉRANT que la mise en place de la nomenclature comptable et budgétaire M57 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application reste défini par l'article R.2321-1 du C.G.C.T. qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

CONSIDÉRANT que les durées d'amortissement des immobilisations sont fixées librement pour chaque catégorie de biens par l'assemblée délibérante à l'exception :

- Des frais relatifs aux documents d'urbanisme qui sont amortis sur une durée maximale de 10 ans,
- Des frais d'études et des frais d'insertion non suivis de réalisation qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- Des frais de recherche et de développement qui sont amortis sur une durée maximale de 5 ans,
- Des brevets qui sont amortis sur la durée du privilège dont ils bénéficient ou sur la durée effective de leur utilisation si elle est plus brève,
- Des subventions d'équipement versées qui sont amorties :
 - Sur une durée maximale de 5 ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études auxquelles sont assimilées les aides à l'investissement consenties aux entreprises ;
 - Sur une durée maximale de 30 ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations ;
 - Sur une durée maximale de 40 ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructures d'intérêt national.

CONSIDÉRANT que pour les autres catégories de dépenses, la durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation.

CONSIDÉRANT que l'instruction comptable M57 pose le principe de l'amortissement au prorata temporis. Par exception, les collectivités peuvent, pour certaines catégories de biens, décider d'y déroger. Aussi, pour la Communauté de Communes les biens dont la durée d'amortissement est fixée à un an, seront amortis en totalité l'année qui suit leur mise en service.

CONSIDÉRANT la proposition de la commission finances réunie le 21 octobre dernier a travaillé sur la fixation des nouvelles durées d'amortissement applicable à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président,

➤ **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :**

- **VOTE** les durées d'amortissement du budget général à compter du 1^{er} janvier 2024 selon le document joint en annexe.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 20 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 27/11/2024

Reçu en préfecture le 27/11/2024

Publié le 27/11/2024

ID : 038-200040111-20241119-24_166-DE

Berger
Levrault

La Présidente,
Anne LENFANT.





Durées d'amortissement pratiquées pour les biens acquis après le 01 janvier 2024 - BUDGET GENERAL

* Les biens dont la durée d'amortissement est fixée à un an seront amortis en totalité l'année qui suit leur mise en service (pas de prorata temporis)

** La durée d'amortissement doit correspondre à la durée probable d'utilisation

Imputation	IMMOBILISATIONS imputation M57	Type de matériel (à titre indicatif)	Durée d'amortissement avant 2024	Durée d'amortissement maximale (R.2321-1 du CGCT)	Proposition commission finances
Biens dont la valeur est comprise entre 500 € et 1000 € H.T (montant à déterminer lors du vote)*			Montant avant 2024 = 700€ HT	1	Montant = 1000€ HT
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme	8 ans	10 ans	10 ans
2031	Frais d'études	Frais d'études non suivis de travaux	3 ans	5 ans	5 ans
2032	Frais de recherches et de développement	Frais de recherches et de développement		5 ans	1 an
2033	Frais d'insertion	Frais d'insertion non suivis de travaux	1 an	5 ans	5 ans
204111 à 2046	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études notamment les aides à l'investissement consenties aux entreprises	5 ans	5 ans	5 ans
	Subventions d'équipement versées	Subvention d'équipement finançant des biens immobiliers ou des installations	15 ans	30 ans	30 ans
	Subventions d'équipement versées	Subventions d'équipement finançant des projets d'infrastructure d'intérêt national	30 ans	30 ans	30 ans
2051	Concessions et droits similaires	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires, logiciels applicatifs, progiciels	2 ans	Durée du privilège ou durée d'utilisation si plus brève	2 ans
2087 à 2088	Autres immobilisations incorporelles	Autres immobilisations incorporelles reçues au titre d'une mise à disposition		5 ans	5 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
2121	Plantations	Plantations immobilisables et productrices de revenus	15 ans	**	20 ans
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	Plantations dans les parcs et jardins			15 ans
21321	immeubles de rapport	Immeubles productifs de revenus	25 ans	**	25 ans Dans le cadre d'un bail emphytéotique, crédit-bail ou autres; la durée d'amortissement respectera la durée contractuelle.
21328	Autres bâtiments privés	Logements privés		**	25 ans
21351 à 21352	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	Travaux n'affectant pas la structure du bâtiment mais augmentant sa valeur globale	Bâtiments léger et abris		10 ans
			Installations et appareils de chauffage		20 ans
			Appareils de levage ascenseurs		30 ans



2142	Constructions sur sol d'autrui : immeuble de rapport				25 ans Dans le cadre d'un bail emphytéotique, crédit-bail ou autres; la durée d'amortissement respectera la durée contractuelle.
21531 à 21538	Installations de voiries	Réseaux câblés, d'électrification, de transmission, éclairage public, eaux usées	25 ans		40 ans
21561 à 21568	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	Autres matériel et outillage d'incendie et de défense civile	15 ans	**	15 ans
215731	Matériel roulant	Matériel roulant (véhicules conduit par une personne assise)	10 ans	**	10 ans
215738	Autres matériel technique et outillage de voirie	Autres matériel technique (barrières....)	20 ans	**	10 ans
21578	Autres matériel technique	Petit matériel et outillage autre que voirie (installations diverses de sécurité, matériels de sécurité, matériels anti-intrusion)	20 ans	**	5 ans
2158	Autres Installations, matériel et outillage techniques	Matériels techniques : meuleuse, machine à découper l'aluminium, groupe hydraulique, matériels de reprographie, petites tondeuses, débroussailleuse, tronçonneuses, tondeuse hélicoïdale, pulvérisateur, semoir, souffleurs à feuilles, broyeurs, cisailles à haies, pompes électriques, groupes électrogènes, aspirateurs à feuilles, pompes thermiques, pompes à engrais, motoculteurs	10 ans	**	10 ans
2181	Installations générales, agencements et aménagements divers	Installations générales, agencements et aménagements divers	15 ans	**	10 ans
21828	Autres Matériels de transport	Voitures, tous véhicules de plus de 3,5 tonnes, mini camion, remorque, tracteur compact, véhicules de transport, triporteurs, camions, tombereaux à moteur, bennes, motos, vélos	5 ans	**	10 ans
21838	Autres matériel informatique	Matériel informatique : Imprimantes, ordinateurs, claviers, serveurs, écrans, machines à calculer, télécopieur, machine à signer, machine à coller, photocopieur, balance électronique	5 ans	**	3 ans
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	Bureaux, chaises, armoires, caissons	10 ans	**	10 ans
2185	Matériel de téléphonie	Téléphone, serveurs téléphoniques,....		**	3 ans
2188	Autres immobilisations corporelles	Mobilier urbain, rayonnage, Four à micro-ondes, réfrigérateur, téléviseurs magnétophones, lave-linge, sèche-linge, aspirateur, convertisseur, appareils photo, Coffres fort, armoires ignifuges, Appareils de levage-ascenseurs, jeux d'enfants, bancs, Équipements d'ateliers, de garage, sportifs	10 ans	**	10 ans
IMMOBILISATIONS CORPORELLES RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION					
2175731	Matériel roulant mis à disposition	Matériel roulant (véhicules conduit par une personne assise)			10 ans
2175738	Autre matériel et outillage mis à disposition	Autres matériel technique (barrières....)			10 ans
217578	Autre matériel technique mis à disposition	Petit matériel et outillage autre que voirie (installations diverses de sécurité, matériels de sécurité, matériels anti-intrusion)			5 ans
21758	Autres Installations, matériel et outillage techniques mis à disposition	Matériels techniques : meuleuse, machine à découper l'aluminium, groupe hydraulique, matériels de reprographie, petites tondeuses, débroussailleuse, tronçonneuses, tondeuse hélicoïdale, pulvérisateur, semoir, souffleurs à feuilles, broyeurs, cisailles à haies, pompes électriques, groupes électrogènes, aspirateurs à feuilles, pompes thermiques, pompes à engrais, motoculteurs			10 ans
217828	Matériel de transport				10 ans
217838	Matériel de bureau et informatique				10 ans
217848	Mobilier				10 ans
21788	Autres immobilisations corporelles				10 ans